

Paris le 19 octobre 2023

SYNDICAT DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Monsieur le Ministre : N'oubliez pas les directeurs des services de greffe judiciaires !

Après les négociations sur l'avenir de la profession de greffier, les directeurs des services de greffe judiciaires sont également en attente de propositions quant à une revalorisation indemnitaire et statutaire dans un contexte de conditions de travail très dégradées et d'un manque criant de reconnaissance de la valeur professionnelle de nos collègues.

Dans la continuité du mouvement de mécontentement des greffiers, les directeurs attendent des mesures fortes et ont eu l'occasion de l'exprimer récemment.

Notre organisation syndicale porte depuis de nombreuses années les mêmes revendications tendant à une meilleure reconnaissance de notre métier et de l'investissement de nos collègues. Aujourd'hui, nous sommes tous épuisés et démotivés.

Nous réaffirmons notre volonté de fusionner le corps des directeurs avec celui des attachés, de façon à offrir à nos collègues de meilleures perspectives de carrière qu'ils ne trouveront plus au sein de la DSJ. La perte d'attractivité de notre métier engendre des demandes de détachement de plus en plus nombreuses. Certains sont inquiets de la perte des attributions juridictionnelles qui leur sont dévolues, or celles-ci sont aujourd'hui résiduelles et bon nombre de directeurs n'ont plus le temps, ni l'envie de s'y consacrer.

Nous souhaitons, avant tout, une reconnaissance forte qui passe par :

- Un passage en catégorie A+
- Une revalorisation indiciaire et indemnitaire
- L'attribution d'une NBI pour les DGA
- La gouvernance des juridictions par les directeurs ainsi que la suppression du lien hiérarchique entre le directeur de greffe et les chefs de juridiction : contrairement à certaines organisations syndicales qui militent pour le maintien de ces dispositions, nous y sommes opposés afin d'obtenir la pleine autonomie de la gestion des juridictions
- La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au principalat
- L'élargissement du nombre de postes au grade de directeur principal

Pour le bureau